



PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE 2021 - 2024



VILLE DE SAINT-PAUL



Table des matières

I.	VILLE DE SAINT-PAUL, PORTEUR DU PROJET	2
II.	LE PAYSAGE ÉDUCATIF DE SAINT-PAUL.....	5
III.	PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE DE SAINT-PAUL : ÉTAT DES LIEUX.....	10
IV.	ATOUTS, CONTRAINTES & PERSPECTIVES 2021/2024	14
V.	FINALITÉS ET PRINCIPES DIRECTEURS DU PEDT – PLAN MERCREDI 2021/2024	16
VI.	PÉRIMÈTRE ET PUBLIC DU PEDT – PLAN MERCREDI 2021/2024.....	18
VII.	OBJECTIFS DU PEDT – PLAN MERCREDI 2021/2024.....	21
VIII.	PLAN D’ACTIONS.....	22
IX.	PARTENAIRES DU PROJET.....	33
X.	LES MOYENS MOBILISÉS.....	35
XI.	PILOTAGE ET COORDINATION	37
XII.	ÉVALUATION.....	38
XIII.	ANNEXES.....	Erreur ! Signet non défini.

I. VILLE DE SAINT-PAUL, PORTEUR DU PROJET

1. CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES

La Ville de Saint-Paul se caractérise par un territoire étendu et atypique :

- > une superficie de 242 km²,
- > et une complexité territoriale reconnue du fait de :
 - une grande diversité des milieux : urbain, périurbain, rural naturel, agricole, marin
 - un étalement urbain et un habitat dispersé, avec des îlots d'habitation isolés et peu accessibles (30 quartiers distincts identifiés)
 - la présence de nombreuses zones à risque et de zones protégées

2. CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES

Saint-Paul est la 2nde ville du département en termes de population avec près de 106 000 habitants, soit environ 12% de la population réunionnaise.

RÉPARTITION TERRITORIALE

La population est inégalement répartie sur le territoire si on se réfère à l'analyse de l'implantation géographique de la population selon 3 zones :

- > la zone de basse altitude incluant Saint-Paul Centre, Saint-Gilles Les Bains et la Saline les Bains avec environ 30 % de la population communale ;
- > la zone de moyenne altitude (300-800 m d'altitude) avec près de 60 % de la population vivant dans des bourgs importants tels La Plaine, Bois de Nèfles, Bellemène, Le Guillaume, Saint-Gilles Les Hauts, Plateau-Caillou et la Saline ;
- > la zone de haute altitude où vit près 10 % de la population.

Le découpage administratif en 7 bassins de vie permet de définir des secteurs d'habitats plus équilibrés, notamment au niveau des superficies et populations de chacun d'eux (excepté le bassin de vie de Mafate).



PYRAMIDE DES ÂGES

La population de Saint-Paul est jeune à l'image de celle de La Réunion. La part des jeunes est en légère diminution depuis plusieurs années mais est toujours significative : les 0-14 ans représentent 21 % (25% en 2008) de l'ensemble de la population contre 17% au niveau national.

3. CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

COMPOSITION DES CELLULES FAMILIALES

Plus de 21 000 familles avec enfants sont recensées sur le territoire. Les familles monoparentales représentent près de 30% des foyers (16% à l'échelle nationale), avec une proposition très importante de femmes isolées avec enfants.

La difficulté d'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle est dans ces cas souvent plus prononcée, notamment en ce qui concerne le temps avant et après l'école (inadéquation des horaires travail /école). Ce constat est valable également pour les familles où les deux parents travaillent.

EMPLOI – REVENUS

La population active¹ représente 69% du total des Saint-Paulois âgés de 15 à 64 ans.

Les personnes sans emploi représentent près de 20 % du total de cette population de 15 à 64 ans (10% au niveau national), le taux de chômage restant donc très élevé.

En termes de ressources, seuls 34 % des foyers fiscaux sont imposables (52% au niveau national). Le taux de pauvreté établi lors des dernières études de l'INSEE sur le sujet (2018) indique que 33% des ménages ont des ressources insuffisantes pour satisfaire à leurs besoins de base. La tranche des moins de 30 ans est plus particulièrement concernée par ces situations de forte pauvreté.

Les études INSEE démontrent également une inégale répartition de cette population précaire. Les quartiers de Grande Fontaine, St-Paul Centre, Etang, Cambaie, Bois-De-Nèfles, Bois Rouge, Fleurimont, Plateau Caillou, Saint-Gilles Les Hauts, La Saline, Tan Rouge, Le Guillaume et Sans Souci sont les plus concernés.

Le découpage des quartiers prioritaires est également à prendre en compte dans l'identification des secteurs où une attention particulière devra être apportée dans le déploiement d'actions à destination d'un public plus vulnérable. A la liste déclinée ci-dessus viennent ainsi s'ajouter les quartiers de l'Eperon et Savannah.

Ces éléments imposent une réflexion sur la question de l'accessibilité aux services à la population, notamment en matière d'éducation et de loisirs.

¹ Population de 15 à 64 ans, hors élèves, étudiants, stagiaires, retraités et diverses situations ne permettant pas de prétendre à une activité professionnelle.

4. SCOLARISATION

Près de 13 000 enfants sont scolarisés dans le 1^{er} degré, secteurs publics et privés confondus, au sein de 66 écoles (dont 62 publiques).

Le taux de scolarisation de jeunes de 18-24 ans à Saint-Paul est de 35%, contre plus de 55% au niveau national. Bien que ce public ne soit pas concerné par le présent PEDT, ces données interpellent quant au regard porté par les familles et les jeunes sur l'intérêt de poursuivre des études au-delà de la scolarisation obligatoire. Les dispositifs d'accompagnement à la scolarité peuvent être un levier de réussite en intervenant au plus tôt dans le parcours de l'enfant, dès le premier degré.

De plus 25% des jeunes de 20 à 24 ans ayant quitté le système scolaire n'ont qu'un niveau scolaire équivalent à l'enseignement primaire. Aussi la lutte contre l'illettrisme reste un enjeu fort, les dernières études font état d'un taux de jeunes Réunionnais confrontés à cette situation 3 fois plus important qu'en métropole (1 jeune sur 7 âgé de 16-29 ans concerné – chiffres stationnaires depuis 2007).

Le taux de décrochage scolaire est également important sur le territoire. Les chiffres de 2018 indiquaient une nette amélioration sur cette question (diminution de près de 20% en 2 ans), mais la crise sanitaire a certainement généré de nouvelles situations à risque qu'il conviendra de prendre en compte.

Les réseaux REP et REP+ de l'Education Nationale sont largement déployés sur le territoire. Ces dispositifs visent à favoriser la réussite scolaire des élèves dans les secteurs les moins favorisés culturellement, économiquement et socialement. L'importance de ce réseau à Saint-Paul est révélatrice d'une situation nécessitant le déploiement de moyens renforcés. A noter que certaines écoles, non inscrites dans ces réseaux d'éducation prioritaire (ou politique de la ville), accueillent une population particulièrement confrontée à des fortes difficultés sociales et économiques (exemple : école primaire de l'Eperon).

En résumé >>>>

Saint-Paul est une ville dont la population est relativement jeune et se caractérise par une forte mixité sociale. Malgré une activité économique dynamique, chômage et précarité touchent une part très importante de la population.

Ces fortes inégalités sociales et économiques vont directement impacter les conditions de la réussite pour les enfants. Les études de l'INSEE font apparaître en effet un important lien de causalité entre précarité, décrochage et illettrisme. La réussite scolaire est encore largement conditionnée par la situation sociale et économique des parents.

De plus la spécificité du territoire géographique et de chaque quartier implique de conduire une réflexion sur la mise en œuvre de stratégies adaptables et évolutives face aux contraintes identifiées.

II. LE PAYSAGE ÉDUCATIF DE SAINT-PAUL

1. LES ACTEURS DE L'ÉDUCATION

LA FAMILLE

La cellule familiale est censée être le premier lieu d'éducation des enfants. Les parents ont en effet l'impact le plus direct et le plus durable sur l'apprentissage des enfants et jouent un rôle clé dans le soutien de leur développement.

Cependant, des bouleversements profonds peuvent affecter les familles (séparations, situations de monoparentalité, pertes d'emploi, ...), générant des pertes de repères pour les enfants mais également pour les parents dans leur rôle d'éducateur. S'y ajoutent les évolutions sociétales qui posent également d'importants défis aux parents, avec entre autres l'impact des modèles fournis par les médias ou des phénomènes de société complexes tels que le chômage, l'exclusion sociale, la marginalisation, la violence, l'illectronisme...

Saint-Paul ne fait pas exception face à ces constats, notamment en termes de difficultés socio-économiques ou à titre d'exemple de prévalence non-négligeable de familles monoparentales.

Aussi la plupart des actions à vocation éducative développées sur le territoire intègrent un volet parentalité : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, Classe Passerelle, périscolaire, ... Le renforcement du travail sur cette orientation prendra tout son sens dans le cadre de ce PEDT.

L'ÉDUCATION NATIONALE

L'Éducation Nationale a en charge, entre autres missions, la conduite de l'enseignement obligatoire dans tous les établissements d'enseignement du 1^{er} degré. L'institution mobilise à ce titre les moyens nécessaires, notamment via la définition des programmes et le recrutement et gestion des personnels nécessaires.

Le temps scolaire constitue le socle du parcours éducatif de l'enfant et les objectifs scolaires en matière d'acquisition de compétences fondamentales participent à la définition des orientations et objectifs fixés dans le PEDT et les projets éducatifs et pédagogiques en temps périscolaire qui en découlent.

Le Projet Stratégique Académique 2021-2025 pour La Réunion se décline autour de 4 axes :

- Créer un environnement favorable au travail des élèves et des personnels ;
- Assurer l'égalité des chances pour tous ;
- Assurer la maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves ;
- Faire de la formation professionnelle une voie de réussite et d'excellence.

Le décroisement des environnements et temps éducatifs que traversent l'enfant y est un enjeu majeur, ce qui passera notamment par la consolidation du partenariat entre Éducation Nationale et collectivités. La notion « d'alliance éducative » est mise en avant, en lien avec les objectifs de structuration de parcours cohérents et transversaux pour l'enfant (santé, EPS, citoyenneté et culture, langues vivantes, ...).

A noter que les services de l'Éducation Nationale portent plusieurs dispositifs éducatifs hors temps d'enseignement obligatoire qui contribuent au renforcement de ce parcours éducatif de l'enfant, tels que l'accompagnement éducatif, les activités pédagogiques complémentaires, les stages de réussite et les Écoles Ouvertes en période de vacances, engagées depuis 2020 et qui font l'objet d'un partenariat spécifique avec la Ville de Saint-Paul (convention partenariale engagée pour les années 2021/2022 et suivantes).

Dans le même esprit, la collaboration entre les acteurs de l'Éducation Nationale et ceux de l'Éducation Populaire, dont les structures périscolaires, est engagée et doit être également consolidé pour articuler les projets d'école et les projets éducatifs des opérateurs périscolaires.

Enfin, ce projet stratégique académique souhaite également la participation de l'Éducation Nationale dans les instances de pilotage des dispositifs locaux de la réussite éducative (contrat de ville, CLEA, CLSPD, Caisse des écoles, PRE, etc.) et réciproquement pour les représentants de la collectivité (COFIL éducation prioritaire, conseil d'école, conseil d'administration, etc.).

LA VILLE

La Ville de Saint-Paul s'est vue décernée récemment le titre de Ville Amie des Enfants, confortant ainsi les orientations de la politique éducative conduite. Cette distinction invite à innover pour aller plus loin dans l'accompagnement des enfants et la pleine application de leurs droits, parmi lesquels l'Éducation apparaît comme un droit fondamental.



Ce titre intègre notamment des objectifs liés au Plan Éducatif Global de la commune, déclinés en plusieurs plans spécifiques tels que les plans « Savoir Nager », « Savoir Rouler », « Prévention du harcèlement et des violences en milieu scolaire » ou encore le plan « Anglais » qui sera une priorité nouvelle sur 2022.

Une étude sera également engagée pour la conception d'un plan spécifique « accompagnement des DYS »

Le PEG et ses plans thématiques poursuivent les mêmes finalités que le PEDT et donne un cadre de référence à tous les acteurs autour d'objectifs spécifiques vers l'enfance/jeunesse. Ceci permet de favoriser la mise en cohérence, la complémentarité des interventions et d'optimiser les moyens alloués par les différentes parties.

La Ville de Saint-Paul a également été labellisée « École Numérique » en 2020 et est également labellisée « Ville Active et Sportive » depuis plusieurs années pour sa politique en la matière.



Pour réaliser ses objectifs et contribuer activement à l'éducation de tous les enfants, la commune s'appuie sur plusieurs de ses services, récemment réorganisés afin de gagner en efficacité :

- > Direction de l'Éducation : en charge du fonctionnement administratif du temps scolaire (inscriptions, relations Education Nationale, ...), du suivi des équipements scolaires et du personnel affecté à leur fonctionnement ;
- > Direction des Activités Périscolaires et Extrascolaires : en charge du suivi des activités périscolaires et extrascolaires, de l'animation du PEDT, du CCEJ et acteur du déploiement du Plan Éducatif Global de la Commune

- > Direction de la Restauration Scolaire et de la Nutrition : en charge de l'organisation de la restauration scolaire et de la mise en place d'un plan d'éducation à la nutrition ;
- > Direction des Sports, Direction de la Lecture Publique et Direction de la Culture et du Patrimoine : directions partenaires, elles contribuent à l'enrichissement de l'offre éducative pour les enfants du territoire (activités sportives, soutien aux associations, animation des labels « Ville Active et Sportive » et « Ville d'Art et d'Histoire », animation du réseau de lecture publique, ...) ;
- > Direction de la Proximité et de la Politique de la Ville qui accompagne une grande partie du tissu associatif local, pilote le volet Politique de la Ville et contribue à l'animation de la politique de proximité et d'insertion.

La Ville mobilise également de nombreux personnels qui apportent une plus-value éducative non négligeable dans l'accompagnement des enfants et participent directement à l'atteinte des objectifs éducatifs, en temps scolaire et en temps péri/extrascolaire : Agents Spécialisés des Écoles Maternelles, éducateurs sportifs, intervenants culturels, artistes, scientifiques, éducateur/trice jeunes enfants, ...

Elle concourt de plus au bon fonctionnement du temps scolaire en prenant en charge la gestion et l'entretien du bâti scolaire et la gestion des affaires scolaires (inscriptions, restauration scolaire).

La Ville gère et entretient également de nombreux équipements et infrastructures (sportifs, culturels, socio-culturels) sur le territoire. Ces infrastructures sont essentielles pour envisager la mise en place d'activités à destination du public cible, et la question de leur localisation est importante pour proposer une offre pertinente et de proximité.

A noter que sur ce point d'importants déséquilibres territoriaux existent, et l'absence d'équipements sur certains secteurs limitent les opportunités de proposition d'activités sportives, culturelles, etc.

LES ASSOCIATIONS

Elles sont un des piliers de plusieurs domaines d'intervention de la Ville de Saint-Paul et notamment en ce qui concerne les actions hors temps-scolaire à destination des enfants et des jeunes.

Plus de 400 associations sont identifiées au sein des services de la Collectivité et sollicitent des aides financières pour leur fonctionnement et la mise en place d'actions.

Le travail d'accompagnement réalisé depuis 2015 auprès des associations du secteur éducatif péri/extrascolaire leur permet aujourd'hui de s'inscrire dans une politique publique en partenariat avec les institutions concernées.

L'implication des associations dans le développement du territoire et de l'accessibilité à des loisirs éducatifs pour tous est indéniable. Il est donc impératif de maintenir la dynamique en poursuivant le travail partenarial autour d'objectifs partagés et grâce à la mobilisation de moyens adéquats.

Concernant le champ périscolaire, 21 associations interviennent en 2021, avec le soutien de la collectivité, de l'État et de la Caisse d'Allocations Familiales.

Déployées sur les écoles publiques du 1^{er} degré, elles proposent une offre d'accueil complète et constituent un réseau de structures employeuses ayant une activité économique relativement importante sur Saint-Paul (cf bilan détaillé ci-après) :

- plus de 300 salariés, avec un recours moins marqué aux contrats aidés, permettant de tendre vers des contrats plus pérenne et attractifs ;
- un volume financier de fonctionnement estimé à 5 millions d'€ par an ;
- offrant, en plus de l'action éducative, un service à la population incontournable, notamment pour les parents qui travaillent ou en recherche active d'emploi.

2. DES DISPOSITIFS PARTENARIAUX SOUTENANT L'ACTION ÉDUCATIVE

L'action de la Collectivité et de ses partenaires est facilitée par la mobilisation sur le territoire de plusieurs dispositifs cadres conventionnels qui auront un lien direct avec le PEDT :

CONTRAT DE VILLE ACTIONS POLITIQUE DE LA VILLE

articulé autour de 3 piliers dont la Cohésion Sociale et le Cadre de vie. 3 axes traversent ces piliers et font écho à des enjeux éducatifs généraux : la prise en compte de la jeunesse, l'égalité hommes/femmes et la prévention des discriminations. Les notions de valeurs de la République et Citoyenneté sont pleinement intégrées. Le territoire comprend 6 secteurs « quartiers prioritaires » ;

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

un axe « éducation et prévention en milieu scolaire » avec notamment l'éducation à la santé et la citoyenneté et la prévention des pratiques addictives chez les jeunes. La lutte contre le harcèlement et les violences est également intégré en objectif prioritaire

ÉDUCATION PRIORITAIRE

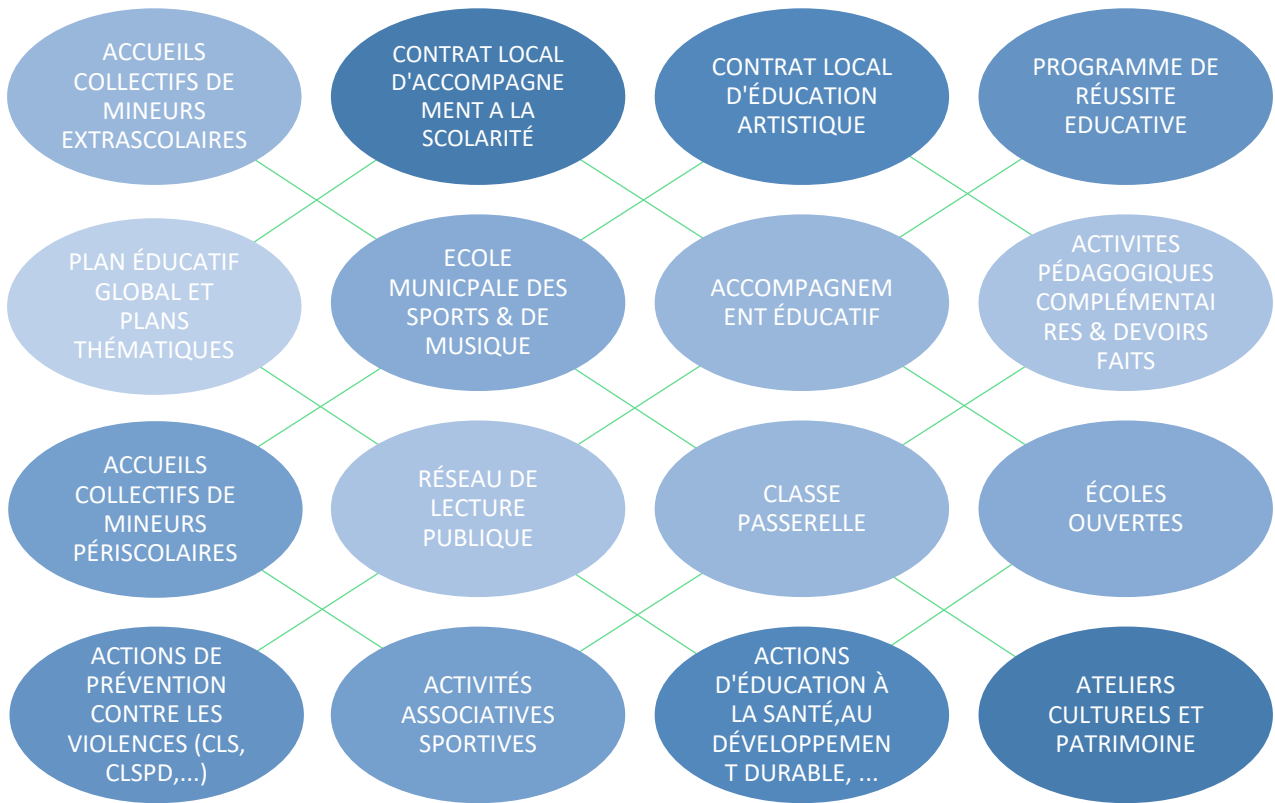
5 réseaux d'éducation prioritaire (REP/REP+) sont structurés sur Saint-Paul, autour de 5 établissements du 2nd degré (cf liste des écoles) ;

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

contrat pluriannuel, la CTG vise à optimiser la synergie entre les Caisses d'Allocations Familiales et leurs partenaires territoriaux en matière de services aux familles. La CTG en cours intègre plusieurs objectifs liés au développement du périscolaire et de ses opérateurs. Les objectifs et actions de la CTG seront révisés prochainement. Il y est prévu l'intégration du Contrat Enfance Jeunesse qui fixe jusqu'à présent des objectifs en matière d'accompagnement des activités d'ALSH extrascolaires

3. LES MISES EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLES SUR LE TERRITOIRE

Que ce soit sous couvert de dispositifs contractuels ou à l'initiative de la Collectivité et/ou des associations, les mises en œuvre concrètes permettent de trouver les articulations et complémentarités optimales dans la mise en place de parcours éducatifs de qualité :



>>> Cette pluralité de dispositifs et d'actions constitue autant de leviers à coordonner pour une intervention cohérente sur le territoire, adaptée à chaque micro-territoire considéré.
 Le PEDT et particulièrement dans le cadre de la labellisation du Plan Mercredi s'enrichit de ces possibilités de travail en transversalité, de mobilisation de dispositifs complémentaires pour la structuration de parcours éducatifs adaptés pour chaque enfant.

III. PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE DE SAINT-PAUL : ÉTAT DES LIEUX

La Ville de Saint-Paul s'est engagée dans la mise en œuvre d'un PEDT depuis 2015. Renouvelé en 2018, le PEDT de Saint-Paul a obtenu la labellisation Plan Mercredi.

Depuis 2015, le réseau d'acteurs périscolaires se structure et l'offre de service faite aux familles continuent de se développer, aussi bien en termes qualitatifs que quantitatifs.

1. PEDT 2018-2021 – RAPPELS DES INTENTIONS ET OBJECTIFS

INTENTIONS ÉDUCATIVES

- > Développement et épanouissement des enfants
- > Citoyenneté et socialisation
- > Cohérence et réussite éducative

OBJECTIFS

- > Proposer des accueils périscolaires à vocation éducative sur l'ensemble du territoire, le mercredi ainsi que le matin et le soir les jours d'école
- > Développer la cohésion et les synergies entre les acteurs de la communauté éducative
- > Accompagner la structuration et la professionnalisation du secteur et de ses opérateurs

PRINCIPALES ACTIONS SUPPORTS

- > Les accueils périscolaires et notamment les accueils de loisirs périscolaires du mercredi ;
- > L'accompagnement des opérateurs : professionnalisation et évolution du fonctionnement en Centre d'Animation et de Loisirs (CAL) ;
- > L'animation du maillage territorial : mise en cohérence et recherche de complémentarité des actions.

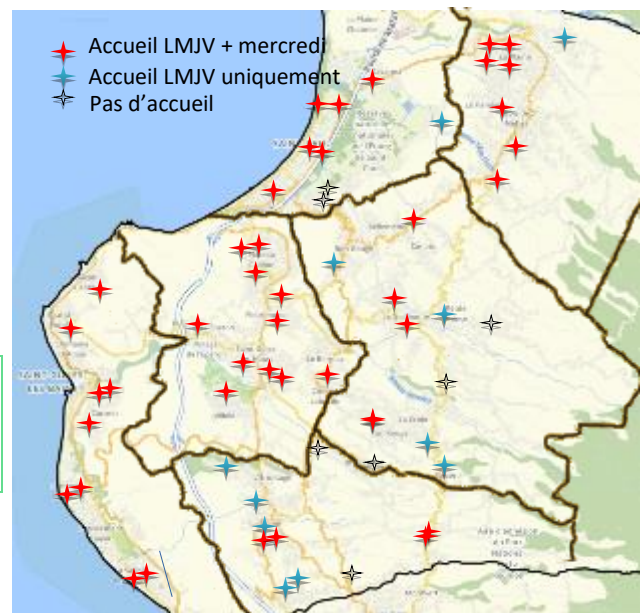
2. ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES : ÉLÉMENTS DE BILAN

ÉTAT DES LIEUX

Pour l'année scolaire 2021/2022 :

- > 41 écoles avec accueil périscolaire matin, soir et **mercredi**
- > 11 écoles avec accueil matin et soir uniquement
- > 10 écoles sans accueil périscolaire (dont Mafate)
- >> **soit 52 sites avec solution d'accueil périscolaire**

> *réf PEDT 2018/2021 : objectif n°1 > Proposer des accueils périscolaires à vocation éducative sur l'ensemble du territoire, le mercredi ainsi que le matin et le soir les jours d'école*



- > **21** associations partenaires
- > **67 salariés** directeurs d'ACM et/ou coordonnateurs et **275 salariés** animateurs
- > **3 151** enfants inscrits aux accueils périscolaires du matin et soir (2020/2021 : 2 919)
 - >> soit **28 % des effectifs enfants scolarisés**
- > **1 826** enfants inscrits aux accueils périscolaires du mercredi (2020/2021 : 1 855)

ÉVOLUTION 2015-2021	2015	2018*	2021
Nbre d'opérateurs	42	36	21
% accueils déclarés ACM	15 %	72 %	100 %
Effectifs enfants LMJV	2 926	3 722**	3 151
Effectifs enfants Mercredi	1 889	2 476	1 826
Nbre accueils LMJV	60	59	52
Nbre accueils mercredi	58	47	41
Encadrants direction / admin	30	34	67
Encadrants animation	281	264	275

*1^{er} semestre 2018, OTS sur 4,5 jours

** dont 3 388 inscrits en TAP+ péri du soir et 334 uniquement en TAP

ANALYSE QUALITATIVE

Engagée depuis 2015, le processus de structuration du tissu associatif et de mutualisation des moyens a connu des avancées notables sur la période 2015/2018, avec le renforcement de l'organisation des associations, notamment les associations dites « Centres de Loisirs et d'Animation » (CAL – cf plan d'action PEDT 2015-2018).

En termes d'engagement éducatif, l'ensemble des opérateurs propose des accueils périscolaires déclarés auprès des services de la DRAJES. Les projets éducatifs, pédagogiques et d'animation sont conçus et mis en œuvre par des équipes professionnalisées, en lien avec les dirigeants associatifs (parents bénévoles en majorité).

Le mercredi, développé par les opérateurs dans le respect de la Charte Qualité Plan Mercredi, est devenu un temps central du dispositif. Les équipes d'animation profitent de cette journée pleine d'ALSH pour développer des projets d'animation plus ambitieux et innovants. De nombreuses actions thématiques ont ainsi pu être repérées :

- mise en place d'actions éducatives sur la thématique des droits de l'enfants ;
- travail de sensibilisation et de mise en action sur des thématiques environnementales (découverte des mobilités douces dont le vélo, intervention sur le réchauffement climatique, découverte des sites naturels protégés du territoire et animation sur les thèmes associés, ...) ;
- projets artistiques (théâtre, peinture, musique, photo/vidéo,...) avec des artistes partenaires proposés par la collectivité et/ou à l'initiative des associations ;
- des actions de promotion du livre et de la lecture (contes, projets avec les médiathèques de Saint-Paul,...) ;
- des activités physiques et sportives ;

- des projets autour du patrimoine culturel local et d'ouverture au monde (découverte de pays, échanges épistolaires,...) ;
- des activités scientifiques autour de l'astronomie (plusieurs partenariats accompagnés par la commune) et des volcans à titre d'exemple ;
- des activités d'éducation aux médias et de lutte contre l'illectronisme ;
- des organisations de la vie quotidienne et des projets spécifiques permettant à l'enfant d'intégrer des notions de vivre ensemble et de responsabilité citoyenne.

> réf PEDT 2018/2021 :

objectif n°1 > Proposer des accueils périscolaires à vocation éducative sur l'ensemble du territoire, le mercredi ainsi que le matin et le soir les jours d'école ;

objectif n°3 > Accompagner la structuration et la professionnalisation du secteur et de ses opérateurs.

Cependant, la montée en charge qualitative semble contrariée sur certains sites. Plusieurs facteurs explicatifs ont été identifiés :

- les compétences des animateurs : insuffisance de la formation initiale, manque d'expérience - le renouvellement fréquent des équipes est un facteur explicatif aggravant (contrats aidés) ;
- les conditions d'accueil : problématique de mutualisation des locaux scolaires qui ne permet pas à l'opérateur d'accueillir les enfants et développer des projets dans de bonnes conditions ;
- l'absence de travail en transversalité, entre l'équipe d'animation périscolaire et l'équipe enseignante.

> réf PEDT 2018/2021 :

objectif n°2 > Développer la cohésion et les synergies entre les acteurs de la communauté éducative ;

objectif n°3 > Accompagner la structuration et la professionnalisation du secteur et de ses opérateurs.

Autres points d'analyse :

- Inclusion des enfants porteurs d'handicaps : un travail d'analyse des besoins et de définition de dispositions favorables à l'inclusion semble nécessaire. A ce jour, les structures périscolaires sont peu en capacité d'accueillir ce public à besoins spécifiques, le plus souvent en raison de manque de ressources humaines formées et d'inadéquation des besoins matériels et des locaux.
- L'accessibilité aux activités périscolaires : les pratiques tarifaires des associations se stabilisent sur la période 2018/2021 à un niveau assez élevé, susceptible de remettre en cause l'accessibilité pour tous à ces activités de loisirs éducatifs. La disparité des grilles tarifaires questionne également sur l'équité entre enfants sur le territoire.

3. LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES PETITES VACANCES

... une conséquence positive de la structuration du secteur de l'animation, favorisée par le PEDT – Plan Mercredi. Proposés par les associations organisatrices des accueils périscolaires, les ALSH petites vacances se sont fortement développés depuis 2018 jusqu'à tendre vers un réseau d'accueil répondant globalement à la demande des familles :

2017 > 500 places par séjour, 74 % de taux de remplissage

2021 > 1 200 places par séjour, 94 % de remplissage.

Le travail de structuration réalisé par les associations pour la conduite des activités périscolaires leur a permis sans difficulté de développer dans un second temps des offres d'accueils extrascolaires.

Cette diversification des temps d'accueil permet de donner de la cohérence au projet associatif, d'assurer une continuité de collaboration avec les familles et permet également de stabiliser le modèle d'organisation et de financement de ces structures associatives.

En lien avec la crise Covid-19 et le dispositif ministériel "Vacances apprenantes", des opérations organisées par ces mêmes associations pendant les petites vacances, dans la continuité du dispositif CLAS, permettent à des enfants ayant des besoins spécifiques d'être accompagnés pendant les vacances, avec leurs parents.

> réf PEDT 2018/2021 :

objectif n°1 > Proposer des accueils périscolaires à vocation éducative sur l'ensemble du territoire, le mercredi ainsi que le matin et le soir les jours d'école

objectif n°3 > Accompagner la structuration et la professionnalisation du secteur et de ses opérateurs

4. DES DISPOSITIFS ÉDUCATIFS COMPLÉMENTAIRES

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité est développé sur le territoire de Saint-Paul et animé par 3 opérateurs associatifs. Les évaluations réalisées à échéances régulières confirment la pertinence de ce dispositif pour l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques mais également sur l'objectif de l'accompagnement à la parentalité. Plus de 450 enfants et leurs parents bénéficient d'un accompagnement en 2021.

Le CLAS s'inscrit en complémentarité des activités des accueils périscolaires et dans la continuité de l'action de l'école. L'Éducation Nationale propose également plusieurs dispositifs faisant intégralement partie de l'accompagnement éducatif, tel que le dispositif de soutien scolaire et aide aux devoirs.

La Classe Passerelle déployée à l'école maternelle de Grande Fontaine permet également l'intégration de parents éloignés de la sphère de l'école dans la scolarité de leur enfant en bas âge.

Sur ces points, tout comme pour la relation périscolaire/école, l'amélioration des collaborations entre les différents partenaires reste un objectif fort. La fluidité éducative doit être renforcée à travers des temps de concertation entre acteurs locaux (CAF, opérateurs CLAS, Éducation Nationale, Ville).

Il est important de signaler également le fonctionnement de plusieurs dispositifs complémentaires, organisés le plus souvent le mercredi, et qui viennent étoffer l'offre de loisirs éducatifs proposée aux familles : école municipale de sports, école municipale de musique, activités du réseau de lecture publique, soutien aux associations sportives et culturelles pour le développement de leurs activités « enfance-jeunesse ».

Enfin, le Conseil Communal des Enfants et des Jeunes contribue également à l'épanouissement des enfants et à la construction de compétences citoyennes pour ce groupe de 45 enfants. Élus par leurs pairs, ils contribuent par leur participation à faire entendre la voix des enfants dans l'organisation et le développement de la Ville de Saint-Paul. Le rayonnement et la visibilité de cette instance devront être renforcés pour permettre une meilleure écoute et prise en compte de leurs voix.

> réf PEDT 2018/2021 :

objectif n°2 > Développer la cohésion et les synergies entre les acteurs de la communauté éducative

IV. ATOUTS, CONTRAINTES & PERSPECTIVES 2021/2024

1. LES ATOUTS ET CONTRAINTES DU TERRITOIRE - SYNTHÈSE

LES ATOUTS

- > Une politique éducative volontariste, avec un engagement réaffirmé à travers la mise en place d'un Plan Éducatif Global, le renouvellement du PEDT et l'obtention de plusieurs titres et labels, vecteurs de reconnaissance
- > Une offre éducative existante sur l'ensemble du territoire (portée par l'Éducation Nationale, la Commune, les associations et / ou des prestataires privés) ;
- > L'existence de dispositifs contractuels, partenariaux qui raisonnent en termes de parcours éducatifs (Politique de la Ville, CLEA, CLAS, PRE, Éducation Prioritaire, CEJ, etc.) ;
- > Des services municipaux pouvant agir en transversalité et animer le PEDT ;
- > Une relation partenariale développée avec le tissu associatif et les institutions de référence ;
- > Une multiplicité d'établissements scolaires, d'équipements sportifs et d'infrastructures de proximité utilisables sur le temps périscolaire.

LES CONTRAINTES

- > Un territoire morcelé avec des disparités en termes d'accessibilité aux loisirs et aux équipements de proximité ;
- > Un contexte social et économique appelant à la mise en place de disposition spécifique, afin que l'ensemble des enfants puissent bénéficier de ces loisirs éducatifs, quel que soit la situation familiale qu'ils rencontrent

2. LES PERSPECTIVES

Sur la base de l'analyse du territoire et des éléments d'évaluation du PEDT 2018/2021 plusieurs axes de travail, confirmés par le comité de pilotage du PEDT, sont à renforcer et des nouvelles pistes de réflexion à intégrer :

- > améliorer les relations écoles / associations périscolaires et les relations inter-associatives pour davantage de fluidité éducative ;
- > améliorer les conditions d'accueil, agir sur les locaux et leur mutualisation ;
- > renforcer les interventions en matière d'accompagnement à la parentalité, étant admis par l'ensemble des acteurs que l'environnement familial joue un rôle prépondérant dans l'éducation de l'enfant ;
- > agir pour une montée en compétences des intervenants, à travers la formation ;
- > investir la pause méridienne et travailler à l'amélioration de la prise en charge des enfants sur ce temps ;
- > renforcer l'effort d'inclusion des enfants de porteurs de handicap ;
- > développer des solutions innovantes d'offre de loisirs éducatifs en temps périscolaires sur les sites sans offre d'accueil de loisirs périscolaire (ACM).

Enfin, des thématiques spécifiques sont mises en avant par le COFIL PEDT, en tant qu'enjeux éducatifs prioritaires :

- > la mixité et l'égalité d'accès aux loisirs ;
- > la lutte contre les violences et le harcèlement.

V. FINALITÉS ET PRINCIPES DIRECTEURS DU PEDT – PLAN MERCREDI 2021/2024

1. PRINCIPES DIRECTEURS :

UNE PRISE EN COMPTE GLOBALE DE L'ENFANT DANS TOUS SES TEMPS DE VIE
UNE OUVERTURE AU-DELÀ DES ESPACES ÉDUCATIFS INSTITUTIONNELS
L'ENFANT AU CŒUR DU SYSTÈME ET ACTEUR DE CELUI-CI

En tant que Ville Amie des Enfants, Saint-Paul s'implique pour le respect de leurs droits. Aussi ce PEDT doit participer à l'atteinte des objectifs fixés à travers ce titre et contribuer à la pleine application des droits fondamentaux résumés comme suit par l'UNICEF :

- > Droit à une identité, à être reconnu en tant qu'individu
- > Droit à une famille
- > Droit à la non-discrimination et à l'inclusion
- > Droit à la santé
- > Droit à l'éducation
- > Droit aux loisirs
- > Droit à la protection
- > Droit à la participation
- > Droit à l'information
- > Droit au bien-être, en tous lieux et toutes circonstances

En lien direct avec ces droits, la lutte contre les violences scolaires et le harcèlement à l'école, ainsi que l'inclusion des enfants à besoins spécifiques, sont affirmées comme des thématiques de travail prioritaires, intégrées par l'ensemble de la communauté éducative et à laquelle les enfants sont également très sensibles.

L'ensemble des actions déclinées dans le cadre de ce PEDT contribueront à cet engagement, à travers :

- > un travail d'éducation assuré via des séquences d'informations / activités dédiées (organisées par les opérateurs périscolaires)
- > un accompagnement au quotidien des adultes auprès de ces publics mineurs et la prise en compte de ces thématiques pour interroger l'ensemble de nos pratiques professionnelles
- > la prise en compte et la valorisation des propositions des enfants (notamment au sein du CCEJ), afin de les responsabiliser et favoriser des interventions de pair à pair, porteuses de sens pour ce public.

2. FINALITÉS

ÉPANOUISSEMENT ET BIEN-ÊTRE DES ENFANTS

Permettre à chaque enfant de s'épanouir, de développer toutes ses potentialités et de se positionner au sein de la société, dans un cadre de vie respectueux de ses besoins et droits.

RÉUSSITE DE TOUS ET COHÉRENCE ÉDUCATIVE

Contribuer à la réussite scolaire de tous les enfants en favorisant la continuité éducative et en développant une approche globale et cohérente des temps de l'enfant : un parcours éducatif à construire entre l'école, le périscolaire et les autres temps libres de l'enfant.

VI. PÉRIMÈTRE ET PUBLIC DU PEDT – PLAN MERCREDI 2021/2024

Le Projet Éducatif de Territoire – Plan Mercredi concerne l'ensemble des enfants vivant sur le territoire de la Commune et scolarisés dans les établissements du premier degré.

Il concerne le temps périscolaire dans sa globalité, avant et après les temps d'enseignements obligatoires ainsi que le mercredi. Le PEDT 2021/2024 intègre également des objectifs liés à la pause méridienne.

Cette approche de tous les temps de vie de l'enfant permettra de trouver la cohérence et la continuité nécessaire à la définition d'un parcours éducatif pour chaque enfant.

Parmi les 62 écoles publiques, 3 sont situées dans le cirque de Mafate. Les spécificités de ce secteur, avec notamment une organisation différente du temps scolaire ne permet pas l'extension de l'ensemble des actions éducatives proposées. Aussi, les écoles de Mafate n'entrent pas dans le périmètre du présent PEDT.

1. PUBLICS CONCERNÉS

ÉCOLES PUBLIQUES Année scolaire 2021/2022	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Total
Nombre d'écoles	18	15	26	59
Nombre d'élèves	2 014	3 525	5 818	11 393

*dont : élèves niveau maternelle, TPS : 120
élèves niveau maternelle PS – GS : 1894*

> Total global élèves niveau maternel : 4 121

> Total global élèves niveau élémentaire : 7 272

Les écoles

Circonscription	Public	Ecoles	Situation Géographique
Saint-Paul 1 Centre-Ville (QPV) Étang (QPV) Savanna (QPV) Grande Fontaine (QPV) La Plaine (bas) Sans Souci Boucan Canot Saint-Gilles Les Bains Saline Les Bains	Maternel	Anne Mousse	Saline Les Bains
		Carosse	Saint-Gilles Les Bains
		Centre (QPV) (REP)	Centre Saint-Paul
		Etang (REP)	Etang Saint-Paul
		Grande Fontaine (QPV) (REP)	Grande Fontaine
		Laperrière (REP)	Tour des Roches
	Elémentaire	Les Bougainvilliers	Ermitage Les Bains
		Caramboles (REP)	La Plaine
		Carosse	Saint-Gilles Les Bains
		Chocas (REP)	La Plaine
		Eugène Dayot (QPV) (REP)	Centre Saint-Paul
		Ermitage Les Bains	Ermitage Les Bains
		Jean Luc Daly Eraya (QPV) (REP)	Grande Fontaine
		Louise Siarane (REP)	Etang Saint-Paul
	Primaire	Saline Les Bains	Saline Les Bains
		Emile Hugot (QPV) (REP)	Savanna
		Evenor Lucas	Boucan Canot
		Grand Fond	Grand Fond
Jasmin Robert (REP)		Sans Souci	
Rocquefeuil		Mont Rocquefeuil	
Saint-Paul 2 Plateau-Caillou (QPV) Fleurimont (QPV) Eperon (QPV) Saint-Gilles Les Hauts Bernica Villèle Saline Barrage Ravine Daniel	Maternel	Sarda Garriga (REP)	Centre Saint-Paul
		Barrage (REP+)	Saline
		Corbeil (REP+)	Saline
		La Balance (QPV) (REP)	Fleurimont
		Ravine Daniel (REP+)	Saline
		Ravine Trois Bassins (REP+)	Saline
	Elémentaire	Saint Gilles Les Hauts	Saint Gilles Les Hauts
		Saline Les Hauts (REP+)	Saline
		Aliette Hortense (REP+)	Saline
		Barrage (REP+)	Saline
		Fleurimont 2 (QPV) (REP)	Fleurimont
		Jean Albany (REP+)	Saline
	Primaire	Leconte Delisle	Saint Gilles Les Hauts
		Anne Marie Soupapoulé (REP+)	Saline
		Adèle Ferrand (QPV) (REP)	Plateau Caillou
		Bernica	Bernica
		Blanche Pierson (QPV) (REP)	Plateau Caillou
		Bras Canot	Saline
Eperon (QPV)		Eperon	
Ermitage Les Hauts (REP+)		Saline Les Hauts	
Saint-Paul 3 La Plaine – Bois de Nèfles Bellemène Le Guillaume Tan Rouge	Maternel	Jean Monnet (QPV) (REP)	Plateau Caillou
		Marcel Lauret (REP+)	Saline
		Mathilde Frappier de Montbenoit	Eperon
	Elémentaire	Villèle	Saint Gilles Les Hauts
		Combavas	La Plaine
	Primaire	Coccinelles (REP+)	Tan Rouge
		Les Fourmis (REP+)	Le Guillaume
		Combavas	La Plaine
		Guillaume (REP+)	Le Guillaume
		Bac rouge (REP+)	Le Guillaume
		Bois de Nèfles	Bois de Nèfles
		Bellemène (REP+)	Bellemène
		Louis Henri Hubert Delisle	Bois de Nèfles
		Louise Payet (REP+)	Bois Rouge
		Palmistes (REP+)	Palmistes
	Paul Julius Benard (REP+)	Tan Rouge	
	Petite France (REP+)	Petite France	
	Ruisseau	Bois de Nèfles	
Tan Rouge (REP+)	Tan Rouge		

2. CAS DES ÉCOLES PRIVÉES

Les 4 écoles privées du territoire disposent d'un fonctionnement spécifique et ne sont pas prises en compte dans le déploiement du présent PEDT.

Ainsi, la Collectivité privilégiera le déploiement d'actions périscolaires dans les écoles publiques. Pour autant, les actions déclinées sur le territoire dans le cadre du plan mercredi ne sont pas fermées aux enfants habituellement scolarisés dans ces écoles privées. Les parents auront toute possibilité d'inscrire leurs enfants sur des actions proposées par la commune ou les associations partenaires.

3. DURÉE

Le présent projet est élaboré pour une durée de trois années scolaires :

- 2021/2022,
- 2022/2023,
- 2023/2024.

Le PEDT est révisable annuellement par avenant sur proposition du comité de pilotage.

4. ORGANISATION DES TEMPS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

L'organisation des temps scolaires et périscolaires à Saint-Paul² :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :

6h45 ³	8h00	11h30	13h00	15h30	18h00 ²
Accueil Périscolaire	Enseignement Education Nationale	Pause Méridienne	Enseignement Education Nationale	Accueil Périscolaire	

Mercredi :

6h45 ²		17h00 ²
Accueil Périscolaire		

Le PEDT – Plan Mercredi de la Ville de Saint-Paul concerne :

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis : ensemble des temps périscolaires, avant et après les enseignements obligatoires et la pause méridienne
- Le mercredi

² Dérogation à l'organisation du rythme scolaire en date du 06 juillet 2018 (arrêté DSM n°34)

³ Ouverture de l'Accueil Périscolaire entre 06h30 et 7h30 selon secteurs - Fin de l'accueil périscolaire entre 17h00 et 18h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi et entre 16h00 et 18h00 le mercredi selon secteurs (fonction des besoins des familles et capacité des associations)

VII. OBJECTIFS DU PEDT – PLAN MERCREDI 2021/2024

La Ville et ses partenaires se fixent des objectifs concrets et réalistes qui contribueront à la réussite, à l'épanouissement et au bien-être des enfants :

Proposer des accueils périscolaires à vocation éducative sur l'ensemble du territoire, le mercredi ainsi que le matin et le soir les jours d'école

Principaux axes d'interventions concrètes :

- > Organisation d'accueils de loisirs périscolaires, du lundi au vendredi
- > Enrichissement des projets pédagogiques, notamment du mercredi, par un développement des partenariats et la montée en compétence des intervenants
- > Développement de solutions alternatives innovantes pour enrichir l'offre d'activité dans les secteurs sans offre d'accueil périscolaire de proximité
- > Prise en compte des besoins liés aux organisations familiales et obligations professionnelles des parents
- > Renforcement des moyens nécessaires à l'accueil des élèves à besoins spécifiques

Renforcer la mise en synergie des acteurs de la communauté éducative et la mutualisation des moyens pour davantage de fluidité éducative

Principaux axes d'interventions concrètes :

- > Mise en lien des actions communales, associatives, scolaires ; instauration de liens entre les projets d'école et les projets éducatif et pédagogique des accueils de loisirs,
- > Développement des plans associés au Plan Éducatif Global de la Commune aux temps péri et extrascolaires
- > Renforcement des moyens de coordination de ces actions et de communication entre les partenaires, instauration de temps de concertation et d'échanges entre acteurs de la communauté éducative (équipes enseignantes et des inspections de l'Éducation Nationale / équipes d'animation / équipes communales)
- > Soutien aux opérateurs de l'aide à la parentalité et de l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques
- > Poursuite de l'accompagnement des organisateurs d'activités extrascolaires (ALSH et séjours), en cohérence avec l'action éducative en temps périscolaire

Investir la pause méridienne, structurer ce temps périscolaire comme temps éducatif respectueux du rythme et des besoins de l'enfant

Principaux axes d'interventions concrètes :

- > Analyse de la situation et élaboration des scénarios spécifiques et adaptés
- > Déploiement des interventions et outils d'accompagnement nécessaires
- > Organisation de la concertation, implication de tous les partenaires, en premier lieu les enfants

Favoriser la montée en compétence des acteurs

Principaux axes d'interventions concrètes :

- > Développer des actions de formations thématiques
- > Poursuivre l'accompagnement des opérateurs (conseils, aide à la gestion)

VIII. PLAN D' ACTIONS

Les principales actions permettant la pleine réalisation des finalités et objectifs de ce PEDT :

- > Les accueils de loisirs périscolaires
- > Le soutien aux actions d'accompagnement à la scolarité et à la parentalité
- > La mise en œuvre d'un plan de refonte de l'organisation de la pause méridienne
- > Le plan de formation des acteurs
- > L'organisation de passerelles avec les activités extrascolaires et l'animation d'un réseau d'acteurs éducatifs à l'échelle du territoire

1. LES ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES

Les accueils de loisirs sont des espaces ludiques mais aussi des lieux d'apprentissage, de découverte, et de préparation à la citoyenneté. Ils répondent aux besoins de loisirs et aux intérêts de l'enfant, dans un cadre sécurisé mais également évolutif et adaptable aux objectifs fixés.

LE CADRE JURIDIQUE

Cadre des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) déclarés auprès des services de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES). Les taux d'encadrement et de qualifications professionnelles requises sont appliqués.

LES PROJETS ÉDUCATIFS ET PÉDAGOGIQUES – CONTINUITÉ ET COHÉSION ÉDUCATIVE

Les opérateurs partenaires, référencés auprès des services de la DRAJES en tant qu'organisateur d'ACM disposent tous d'un projet éducatif formalisé. Le cas échéant, une actualisation de ces projets sera nécessaire pour être pleinement en phase avec les orientations éducatives du présent PEDT – Plan Mercredi.

Le mercredi sera identifié comme le temps central dans la mise en place des projets. Il s'agit d'un temps ayant une vocation éducative mais également d'un temps de relâche dans le déroulement de la semaine. Une approche ludique sera donc privilégiée dans la conception des projets pédagogiques et d'animations.

Les directeurs d'ACM, avec leurs équipes d'animation, ont en charge le travail de conception d'un projet pédagogique et de projets d'animations liés dont le contenu s'appuiera de manière impérative sur :

- > les finalités et les objectifs éducatifs du présent PEDT ;
 - ↳ *Épanouissement et bien-être des enfants – Réussite de tous et cohérence éducative*
- > les orientations éducatives données par les organisateurs à travers leur projet associatif ;
- > l'analyse des spécificités et du contexte local ;
- > l'analyse du projet d'école et du socle commun de la culture, des compétences et des connaissances ;
- > l'analyse de l'environnement et l'existence de dispositifs contractuels spécifiques (contrat de ville/quartier prioritaire, PRE, ressources associatives,...).

Remarque : l'individualisation des projets pédagogiques de chaque accueil déclaré est privilégiée pour une mise en œuvre réelle de la complémentarité et de la cohérence à l'échelle locale

UN PARCOURS ÉDUCATIF POUR CHAQUE ENFANT :

Les projets doivent permettre de garantir la continuité éducative et la cohérence entre les actions des différents acteurs : notion de parcours pour chaque enfant

La Direction des Activités Périscolaires et Extrascolaires (DAPE) qui assure la liaison avec ces opérateurs effectuera un travail partenarial avec les équipes (écoles, inspections de l'Éducation Nationale, Ville) afin de les aider à trouver la cohérence nécessaire avec ces orientations éducatives et les dispositifs complémentaires déployés sur chaque école, quartier.

Une vigilance toute particulière doit être accordée à l'articulation des dispositifs et des activités menées dans le cadre des APC, CLAS, CLEA, PRE, etc..., et les Accueils de Loisirs Périscolaires :

- > veiller à ne pas instaurer de « concurrence » ou de « doublons » mais réfléchir en termes de complémentarité dans la programmation des activités ;
- > susciter des temps d'échanges entre les acteurs de la communauté pour assurer l'orientation des enfants vers les dispositifs les plus pertinents : périscolaire, APC, CLAS,...
- > veiller à l'équité dans l'accès à ces activités,
- > permettre le passage des enfants d'un temps à l'autre et entre les dispositifs.

LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT ET LE RESPECT DE SES DROITS :

La Collectivité aura une attention particulière sur les problématiques liées au bien-être des enfants, le respect de leurs droits et la lutte contre les violences et le harcèlement scolaires. Les services seront force de proposition sur cette thématique qui impliquera nécessairement tous les acteurs présents sur les sites scolaires. La Ville s'appuiera sur le partenariat avec les inspections, les équipes enseignantes et les associations, les travaux du CCEJ et également les conseils du réseau des Villes Amies des Enfants pour animer la dynamique sur ces thématiques.

Des plans spécifiques pourront être conçus, mais il est également attendu que l'ensemble des projets pédagogiques et organisation des accueils prennent en compte ses questions et favorisent l'intégration des principes éducatifs associés (responsabilité, respect, prise en compte du rythme et besoins de l'enfant, veille comportementale, ...)

FLUIDITÉ ÉDUCATIVE ET COORDINATION DE TERRAIN, un objectif réaffirmé par le COPIL PEDT :

- > le directeur de chaque ACM est le premier facilitateur de la mise en réseau des différents acteurs, en lien direct avec le directeur de l'établissement et le référent des services de la commune ;
- > en 2022, la structuration de la DAPE sera finalisée, intégrant du personnel communal spécialisé dans le secteur de l'Éducation et qui assurera un rôle de coordination et d'animation du réseau de terrain, en étroite collaboration avec les directeurs d'ACM (2 agents « référents PEDT/PEG » sur le territoire) ;
- > l'instauration d'un rythme d'interactions plus important entre partenaires associatifs et équipe enseignante. Le COPIL PEDT réunit en 2021 insiste sur la pertinence d'instaurer des temps de rencontres et d'échanges (invitation aux Conseils d'école, aux réunions d'équipes, etc) pour :
 - débattre des orientations du projet pédagogique de l'accueil et créer des passerelles ou complémentarité avec l'action de l'école
 - s'assurer de la cohérence de la planification des dispositifs et activités
 - solutionner les problèmes courants, notamment ceux liés à l'utilisation des locaux et du matériel mutualisés

Annexes : Exemples de projets éducatifs et pédagogiques en cours dans les ACM périscolaires (année scolaire 2021/2022)

LES ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES DU MERCREDI

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES :

La conception des projets d'animation et des activités associées doit se faire en intégrant une logique de loisir et de découverte.

Afin d'atteindre les objectifs fixés, les équipes s'appuieront sur une diversité d'activités, organisées par cycles, telles que :

• Activités culturelles et patrimoniales :

- > Contribuer à l'égalité d'accès à la culture
- > Favoriser le plaisir de la découverte et de la connaissance, le goût d'apprendre par plaisir
- > Prendre conscience de son environnement, des diverses pratiques culturelles et de son histoire (volet patrimoine) pour mieux se positionner dans la société (citoyenneté)

Intervenants possibles :

- > animateurs des associations périscolaires
- > animateurs patrimoine / VAH de la Commune de Saint-Paul
- > animateurs lecture publique de la Commune de Saint-Paul
- > intervenants associatifs spécialisés

• Activités artistiques :

- > Contribuer à l'égalité d'accès à la culture et élargir les publics sensibilisés à l'art,
- > Développer la créativité, stimuler la curiosité, l'imagination et la sensibilité,
- > Découvrir des œuvres originales et transmettre une culture collective,
- > Développer des capacités motrices et sensorielles fines,
- > Former l'esprit critique.

Intervenants possibles :

- > animateurs des associations périscolaires
- > intervenants associatifs spécialisés, dont ceux des partenaires du CLEA (continuité de projets)
- > intervenants musique de la commune
- > intervenants du réseau de lecture publique municipal

• Activités physiques et sportives :

- > Travailler sur le respect et les valeurs liées aux activités de coopération/opposition,
- > Permettre aux enfants, aux jeunes de découvrir, d'accéder à des sports non pratiqués dans leur milieu familial (sport pour tous),
- > Développer les capacités motrices et cognitives,
- > Contribuer à l'éducation pour la santé par l'activité physique.

Intervenants possibles :

- > animateurs diplômés des associations périscolaires et titulaires d'une qualification dans la discipline proposée
- > éducateurs sportifs de la Commune de Saint-Paul
- > intervenants associatifs spécialisés (dans le cadre réglementaire du Code du Sport).

• Activités Développement Durable – Transition Écologique :

Sur cette approche du développement durable via le pilier environnemental, les activités permettront de travailler entre autres sur les axes suivants :

- > Sensibiliser aux enjeux de biodiversité (globaux et du territoire) et faire découvrir l'environnement régional aux enfants,

- > Faire connaître les gestes simples pour réduire notre consommation au quotidien (achats responsables, compostage, réparation, réemploi des objets, tri,...),
- > Sensibiliser à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables,
- > Promouvoir les modes de déplacements alternatifs,
- > Faire découvrir la fragilité des ressources naturelles (eau, air, végétal) et les gestes de protection.

Intervenants possibles :

- > animateurs des associations périscolaires
- > animateurs des partenaires institutionnels (TCO, Réserves, ...)
- > intervenants associatifs spécialisés

• **Activités Sciences et Techniques :**

- > S'initier aux nouvelles technologies et à leurs usages, notamment l'informatique, en cohérence avec l'obtention du titre « Ecoles Numériques » (2021)
- > Favoriser le plaisir de la découverte et de la connaissance, le goût d'apprendre par plaisir,
- > Découvrir des domaines d'activités originaux,
- > Développer des compétences cognitives et méthodologiques à travers la démarche scientifique,
- > Eveiller l'esprit critique et d'analyse dans une logique citoyenne.

Intervenants possibles :

- > animateurs des associations périscolaires
- > intervenants associatifs spécialisés

• **Activités Santé:**

- > éducation à l'hygiène et à la santé (soins dentaires, risque liés au soleil, risques domestiques...)
- > lutte contre les addictions
- > éducation à la nutrition

Intervenants possibles :

- > animateurs périscolaires (actions quotidiennes)
- > intervenants de la Direction de la Restauration Scolaire et de la Nutrition
- > intervenants associatifs spécialisés
- > professionnels de santé (cadre du Contrat Local de Santé)

• **Activités d'Éducation à la Citoyenneté :**

- > thématique réaffirmée comme prioritaire, qui entre dans un cadre de travail d'éducation globale sous-tendu à toute intervention auprès d'enfants. L'action peut être renforcée sur ce point par des activités thématiques amenant l'enfant à prendre possession de nouvelles connaissances en la matière et à terme à faire évoluer son comportement en conséquence :
 - organiser l'implication de l'enfant sur la construction de ses temps de vie et des activités - responsabilisation, tutorat, échanges, prise en compte de la parole ;
 - pour les personnes intervenant auprès des enfants, veiller à l'application des principes de respect et d'autorité et en faisant preuve d'exemplarité ;
 - organiser des actions événementielles sur la thématique citoyenneté, de la lutte contre les violences, contre le harcèlement, de la solidarité, ... (forum, exposition, journées de sensibilisation, commémoration, recherche historique et patrimoniale ...) ;
 - proposer des activités permettant d'exercer l'esprit critique et d'analyse de chaque enfant en le mettant en situation de comprendre son environnement

Intervenants possibles :

- > intervenants formés à la thématique
- > intervenants associatifs spécialisés
- > animateurs associatifs

• **Et d'autres activités :**

Jeux de société, découverte du livre, jeux de cour... ou profiter d'un temps plus calme où l'enfant se ressource : l'offre d'activités sera à concevoir au plus près des orientations des projets pédagogiques de chaque structure opératrice qui garde une autonomie forte sur ses choix, tout en s'appuyant sur les objectifs du présent PEDT / Plan Mercredi.

A noter que la conduite de ces activités peut s'envisager en dehors de l'établissement d'accueil, les organisateurs s'attacheront à proposer aux enfants des temps en dehors de l'enceinte de l'établissement de rattachement, dans une logique d'ouverture et de découverte de son environnement.

L'APPORT DE LA COLLECTIVITE :

Par le jeu des partenariats avec l'ensemble du tissu associatif saint-paulois et la mobilisation de ses propres services, la ville est en mesure de proposer régulièrement aux associations partenaires le déploiement d'activités spécifiques permettant d'enrichir leurs projets pédagogiques.

Ainsi, la collectivité peut proposer à ses partenaires d'intervenir au sein d'accueils périscolaires, le ciblage se faisant après analyse des orientations de chaque accueil (objectifs ou thème développés, secteur géographique/public, ...).

Ces activités pourront être liées à la déclinaison de plan thématiques du PEG de la Ville (Plan Anglais, Plan Savoir-Rouler, Sciences...), ou encore liées au Contrat Local de Santé et autres dispositifs complémentaires.

LES ENFANTS, ACTEURS DE LEURS LOISIRS :

Le rôle donné aux enfants est également un enjeu majeur d'éducation : la participation et la notion de libre choix sont à privilégier. Les animateurs devront créer les conditions pour que les enfants puissent prendre des décisions concernant les activités auxquelles ils participent et l'organisation de l'accueil.

Il ne doit pas y avoir de participation contrainte, les aspirations et attentes des enfants doivent être prises en compte et respectées.

L'ORGANISATION DES JOURNÉES :

L'organisation de la journée du mercredi ne pourra s'arrêter à la seule planification d'activités de loisirs.

L'organisation de la vie quotidienne est un vecteur d'éducation à ne pas négliger et doit prendre en compte le respect du rythme de l'enfant :

- > organisation réfléchie de l'espace, pour préserver différents espaces de vie ;
- > élaboration de règles de vie collective et leur respect, fondements de la citoyenneté en acte ;
- > aménagement de temps de repos, de temps de transition suffisant entre des temps plus intenses d'activités ;
- > droit au choix et droit de ne rien faire comme évoqué précédemment.

LES ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES – MATIN ET SOIR

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, les associations partenaires proposent des accueils périscolaires le matin et le soir, avant et après l'école.

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MATIN :

Temps d'accueil et de transition entre l'univers familial et l'école, l'accueil périscolaire du matin tiendra compte dans sa conception par les équipes pédagogiques du rythme et des besoins de l'enfant :

- > besoin de sécurité affective pour gérer la rupture avec la famille, notamment pour les petits
- > réflexions sur l'aménagement des espaces et les conditions d'accueils
- > privilégier des activités à faible sollicitation et préparant à une entrée en classe dans les meilleures conditions.

Les accueils périscolaires démarreront entre 6h45 et 7h15 selon les secteurs et les besoins identifiés auprès des familles.

Action complémentaire proposée par la Ville : en partenariat avec les services de l'Académie de La Réunion, la Ville de Saint-Paul démarrera l'expérimentation d'un plan « Petits Déjeuners à l'école » dès 2022. Cette démarche est cohérente avec les objectifs éducatifs du présent PEDT, en matière de santé, et de manière plus globale conforme au projet éducatif et nutritionnel de la Direction de la Restauration Scolaire et de la Nutrition ainsi qu'aux enjeux du Contrat Local de Santé en cours sur le territoire.

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU SOIR :

Organisés le soir dès 15h30, la logique de conception de ces temps d'accueils est identique à celle du mercredi. Les propositions des équipes s'inscriront ainsi sous couvert d'un même projet éducatif et potentiellement d'un même projet pédagogique, transversal aux différents temps.

Cependant, chacun de ces temps ayant des spécificités, notamment en termes de gestion du rythme des enfants (fatigue inhérente à la fin de journée d'école et disponibilité cognitive), les équipes d'animation veilleront à clairement identifier les modalités d'organisation spécifiques aux accueils du soir.

En termes de contenus, il est attendu que les équipes construisent leurs propositions selon les mêmes principes que ceux déclinés ci-dessus pour l'accueil du mercredi.

Les questions de concertation avec les autres acteurs éducatifs sont tout aussi présentes sur ce temps, où seront organisées en simultané des activités telles que l'accueil périscolaire, le CLAS ou encore des APC.

LE TRANSFERT DE RESPONSABILITÉ, UNE SPÉCIFICITÉ DE L'ACCUEIL DU SOIR :

Les modalités de transfert des enfants entre l'enseignant et l'équipe d'animation doivent être définies collégalement. Ce point devra être abordé dès le début d'année lors d'une réunion regroupant l'ensemble des partenaires. Un protocole de transfert de responsabilité et des fiches types à moduler selon les besoins sont proposées en annexe au présent PEDT afin :

- > D'assurer une visibilité au sein de chaque école sur l'ensemble des activités périscolaires proposées, et de veiller à une répartition cohérente de celles-ci sur la semaine (relais avec le référent de l'association périscolaire, les agents référents de la Ville et la Direction de l'école)
- > D'assurer le suivi du « programme » hebdomadaire des enfants, afin que chaque opérateur puisse identifier le parcours de l'enfant entre temps scolaire et périscolaire et entre les différentes activités périscolaires

- > De garantir la possibilité de transfert d'une activité à l'autre et le cas échéant entre deux opérateurs
- > De définir précisément les conditions de ces transferts.

Il est proposé que le directeur de l'ACM assure cette mission de liaison avec le directeur de l'établissement, avec l'appui du personnel communal dédié à cette mission.

LA CONTRAINTE DES TRANSPORTS

Problématique relevée par le COPIL PEDT, l'organisation du réseau de ramassage scolaire ne permet pas d'inclure les enfants qui dépendent de ce moyen de transport.

L'organisation d'une 2nde rotation de transport collectif en fin d'accueil périscolaire n'est pas envisageable à court terme au regard des contraintes organisationnelles et financières qu'un tel projet génère.

La ville développe en parallèle au dispositif périscolaire un réseau d'activités associatives et via son réseau d'animateurs de proximité (réseau de lecture publique, animation locale, ...), afin de proposer aux enfants concernés des activités enrichissantes à proximité de leur lieu d'habitation (passerelles écoles – association).

LES INTERVENANTS

Conformément à la réglementation, il est attendu que sur chaque site soit déployée une équipe composée de personnel disposant des qualifications requises et conforme aux quotas réglementaires imposés par le code de l'action sociale et familiale :

- > 50 % de personnel qualifié à minima ;
- > utilisation des dérogations réglementaires accessibles sous couvert d'un PEDT-Plan Mercredi :
 - 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans les lundis, mardis, jeudis et vendredis ;
 - 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans le mercredi (durée d'accueil supérieure à 5h) ;
 - 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans les lundis, mardis, jeudis et vendredis ;
 - 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans le mercredi.

La présence de personnels de direction et d'animation titulaires de diplômes professionnels sera donc recherchée. Les plans de formations des associations doivent aller vers la professionnalisation des intervenants. La collectivité accompagnera activement cette démarche de montée en compétences des intervenants au sein des ACM (cf plan action spécifique « Formation »)

De même, tout intervenant extérieur sollicité par l'association devra répondre aux exigences relatives au type d'activité menée :

- > détention de qualifications professionnelles dans le secteur de l'animation ou de diplômes de l'animation volontaire : BAFA, BAFD ou équivalent, CQP, ... ;
- > détention de qualification reconnue dans la thématique de l'activité proposée. Une attention particulière sera apportée au statut des personnes intervenant dans le champ du sport (code du sport) ;
- > valorisation de l'expérience dans le domaine d'intervention ;
- > valorisation de l'expérience auprès du public cible.

LES FAMILLES

Les familles sont directement impliquées dans le déploiement des accueils périscolaires du fait du portage de ces actions par des associations dirigées par des parents bénévoles.

Dans certaines associations, la professionnalisation et l'apport de personnel compétent en matière de gestion associative et RH a permis de sécuriser le fonctionnement général des structures. Cela permet également de repositionner les parents dirigeants dans leur rôle de définition générale des orientations et objectifs, et de les décharger des tâches courantes opérationnelles.

Les interventions ponctuelles de parents disposant de compétences spécifiques sont également répandues et à favoriser, sous couvert des vérifications d'usage et de convention d'interventions bénévoles.

LES TARIFS :

L'inscription et le règlement des participations se fait directement auprès de l'association organisatrice, selon les barèmes et conditions définis par l'assemblée générale de ces structures.

Conformément aux exigences de la Caisse d'Allocations Familiales, les structures proposent des grilles tarifaires échelonnées permettant aux familles les plus modestes de bénéficier de tarifs plus accessibles.

Pour autant, au regard du modèle économique de ce secteur, la gratuité ne peut être instaurée et les tarifs instaurés répondent à des réalités budgétaires que les associations ne peuvent ignorer.

La recherche de financement complémentaire pouvant permettre de tendre vers une diminution de la part des familles dans le modèle économique seront une priorité de la période 2021-2024 couverte par le présent PEDT.

L'INCLUSION DES ENFANTS PORTEURS D'HANDICAP & À BESOINS SPÉCIFIQUES

L'inclusion de ces enfants est repositionnée comme une priorité. Déjà inscrits dans les précédents PEDT, cet objectif n'est à ce jour globalement pas atteint et les moyens alloués doivent être renforcés.

L'accueil de ces enfants est singulier et spécifique, leur handicap ne devant pas être ignoré ou banalisé sous couvert d'une égalité de traitement. Leur accueil doit donc être pensé et construit en concertation entre les familles et l'opérateur des activités périscolaires.

Au regard des moyens nécessaires à cette inclusion, et notamment des moyens humains, la question de la mutualisation de personnel qualifié avec les services du Rectorat reste la piste la plus cohérente.

La formation des encadrants contribuera également à l'amélioration de la situation.

Les enfants, notamment à travers le Conseil Communal des Enfants et des Jeunes, travailleront également sur cette problématique, leur regard étant souvent source de solutions innovantes.

Comme évoqué précédemment, les « dys » feront également l'objet d'une attention particulière, avec le lancement d'une concertation permettant de définir les axes de travail d'un plan spécifique et adapté.

2. LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITÉ

Le dispositif CLAS porté par la CAF permet également de travailler spécifiquement sur le volet parentalité.

La Collectivité continuera d'apporter son soutien à ce dispositif.

La mise en place d'un comité technique local regroupant les services de la CAF, de la Ville et les inspections de l'Éducation Nationale est à étudier pour favoriser le déploiement des dispositifs de soutien à la réussite scolaire et d'aide à la parentalité sur les écoles où le besoin est le plus important.

Les résultats d'expérimentation d'un programme de soutien aux familles et à la parentalité avec l'IREPS (programme Zarboutan expérimenté depuis 2019) devraient prochainement être exploitée pour proposer des solutions innovantes et consolider les interventions sur cette thématique.

3. LA PAUSE MERIDIENNE : UNE IMPLICATION A RENFORCER

L'organisation de la pause méridienne répond aujourd'hui à des impératifs fonctionnels de surveillance des enfants, dans les cours et pendant la prise de repas.

Le renforcement récent des moyens humains de la Ville pour assurer cette surveillance a contribué à en améliorer le fonctionnement.

Pour autant, les enfants, sollicités notamment par le biais du CCEJ, appellent à une refonte profonde de l'organisation de ce temps, considéré par beaucoup d'entre eux comme anxiogène et fatiguant. Ce temps semble aujourd'hui être propice au développement des phénomènes de violence et de harcèlement scolaire. Ce constat est partagé par la communauté éducative.

Sur certains sites, des initiatives associatives et/ou des équipes enseignantes (avec notamment la mobilisation du dispositif d'Accompagnement Éducatif) permettent aux enfants de bénéficier d'un encadrement particulier à travers une offre d'activités éducatives :

- Ateliers d'anglais ou espagnol
- Animation loisirs créatifs
- Organisation de jeux de cour
- Ateliers sciences
- Activités sportives adaptées au temps de pause méridienne
- ...

L'impact de ces initiatives doit être évalué. Ce diagnostic de terrain doit permettre d'identifier les pratiques positives et d'étudier leur possibilité de duplication sur le territoire.

En complémentarité des interventions associatives et de l'Éducation Nationale, la déclinaison de plan thématiques du PEG de la Ville devra être étudiée (Plan Anglais, Plan Savoir-Rouler, Sciences...) , tout comme les interventions liées au Contrat Local de Santé et autres dispositifs complémentaires.

D'autres axes de réflexion doivent faire l'objet d'un travail de diagnostic et d'étude d'opportunité et de faisabilité :

- L'aménagement des cours
- L'intérêt de coins de vie thématiques
- Et autres thèmes qui émergeront en phase préalable de travail

La participation des enfants, un principe conducteur à toute la démarche : la démarche sera organisée pour garantir une participation maximale des enfants, via des actions spécifiques dans les écoles et avec le CCEJ. L'appropriation de ce temps particulier par les enfants permettra de les responsabiliser et de donner du sens à ce qui sera ensuite déployé sur les écoles. La mise en place d'ateliers de réflexions permettra également d'y adosser des actions de sensibilisation et prévention contre les violences scolaires et le harcèlement

La Ville de Saint-Paul envisage de se faire accompagner dans le cadre de ce projet, par le biais du réseau UNICEF-Ville Amie des Enfants, et en s'appuyant sur un cabinet externe spécialisé.

4. LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES DIRIGEANTS

LES ACTIONS DE FORMATION

- > Plan de formation diplômante ou qualifiante : dans le cadre du renouvellement de la CTG, et de la fusion avec le CEJ, une réflexion sera engagée avec la CAF sur le renouvellement ou non du dispositif de soutien aux formations BAFA et BAFD. L'accompagnement vers des formations délivrant des titres professionnels serait intéressant à étudier, en réponse à deux impératifs :
 - la professionnalisation des équipes d'animation est un objectif prioritaire, vecteur de gain qualitatif ;
 - la réglementation relative aux structures d'accueils collectifs impose de positionner du personnel détenteur de titres professionnels sur certains type de structures permanentes (règle des plus de 80 jours et plus 80 enfants) ;
- > des actions de formations dédiées aux questions éducatives, par thématique et permettant également des rencontres entre acteur, avec par exemple des formations conjointes enseignant/ATSEM. En complément de l'offre existante (CNFPT, CAF/DRAJES,...), la Ville se dotera d'un marché public « formations » afin de construire des séquences de formation adaptés aux besoins du territoire. Le partenariat avec l'UNICEF permettra également d'intégrer des formations spécifiques à l'intégration des droits de l'enfant dans nos pratiques, pour les agents de la collectivité et ses partenaires ;
- > Un appui sur l'offre de formation partenarial, tel que le parcours de formation mis en place en 2021/2022 conjointement par la DRAJES et la CAF, ou pour les formations intra sur l'offre du CNFPT ;
- > un accompagnement quotidien et au plus près du terrain est également proposé par les agents de la Direction des Activités Périscolaires et Extrascolaires, disposant de compétences en la matière.

L'ACCOMPAGNEMENT DES DIRIGEANTS ASSOCIATIFS, BÉNÉVOLES OU SALARIÉS

- > sollicitation du Dispositif Local d'Accompagnement (porté par France Active Réunion) qui pourra proposer des accompagnements collectifs ou individualisés aux partenaires associatifs, conformément aux objectifs de ce dispositif ;
- > l'accompagnement individualisé des dirigeants associatifs par le personnel communal compétent (connaissance de la Loi 1601, vie juridique et statutaire, fonction employeur, réglementation,...) ;

A noter que le Centre d'Information et de Conseils aux Associations rattaché à la Direction de la Proximité et la Politique de la Ville poursuivra son travail d'accompagnement sur la fonction employeur en assurant la gestion du dispositif IMPACT EMPLOI, en collaboration avec les services de l'URSSAF.

5. LA CONNEXION AVEC L'EXTRASCOLAIRE, LE MAILLAGE TERRITORIAL

L'offre d'activités périscolaires proposée au public cible sera enrichie des actions portées par les services et les associations partenaires :

- > par le biais du soutien financier apporté aux associations dans le cadre des campagnes de subventions annuelles. La collectivité portera une attention particulière aux propositions d'actions qui font écho aux grands axes des politiques publiques conduites en matière d'éducation et de loisirs ;
- > par le déploiement d'une partie de ces actions à destination des accueils extrascolaires, pour en enrichir la programmation et notamment dans le cas d'activité faisant écho aux projets d'école et au projet pédagogique de l'ACM périscolaire du même secteur ;
- > par l'organisation, par les services communaux, d'actions complémentaires :
 - Ecole Municipale de Sport ;
 - Ecole Municipale de Natation ;
 - Ateliers Culturels dans le réseau de lecture publique ;
 - Ateliers Patrimoine (label Ville d'Arts et D'histoire) ;
 - Ateliers Santé dans le cadre du Contrat Local de Santé ;
 - Ateliers Environnement - Écologie...

IX. PARTENAIRES DU PROJET

1. LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

- > **Préfecture de La Réunion**
- > **Académie de La Réunion**
- > Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
- > **Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion.**



2. LES ASSOCIATIONS PÉRISCOLAIRES : ACTEURS CLÉS DU DISPOSITIF

Implantées sur les écoles et acteurs historiques de l'animation du temps périscolaire, les associations continueront d'être accompagnées par la Collectivité pour la mise en place du dispositif périscolaire.

L'ensemble des associations périscolaires accompagnées par la Collectivité pour la mise en place du dispositif s'adossera au présent PEDT pour la conception de ses projets associatifs et pédagogiques.

L'intégralité des engagements entre la Collectivité et les associations sera contractualisée par le biais de conventions spécifiques, annuelles ou pluriannuelles d'objectifs et moyens avec les associations périscolaires autonomes.

Le choix de la durée de conventionnement est lié aux spécificités du projet proposé par l'association, son implication dans le développement d'activités sur les sites non pourvus (notamment suite à l'arrêt d'autres opérateurs) et enfin du volume d'activités de la structure (effectifs enfants, multi-sites, nombres de salariés).

Annexes : modèles de conventions

Liste des associations conventionnées pour la conduite de projets « PEDT-Plan Mercredi » avec la Collectivité (rentrée 2021-2022) :

ASSOCIATION	SITES D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES	MODE DE CONVENTIONNEMENT	REMARQUES
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE LOUISE SIARANE (APEELS)	Etang (M)	Annuel	Opérateur ALSH extra.
	Louise Siarane (E)		
ASSOCIATION DE QUARTIER LA PLAINE ACTION ET PROXIMITÉ (AQPAP)	Chocas (E)	Annuel	Opérateur ALSH extra.
BERNICA MARMAILLES	Bernica (P)	Annuel	Opérateur ALSH extra.
BOUGAINVILLIERS	Bougainvilliers (M)	Annuel	
CAZ A MARMAILLES	Bois de Nèfles (P)	Annuel	Opérateur ALSH extra (2022)
CENTRE DE LOISIRS ET D'ANIMATION PERI ET EXTRASCOOLAIRE (CLAPE - ex APEEC)	Les Caramboles (M)	Pluriannuel	Opérateur ALSH extra.
	Les Combavas (M)		
	Combavas (E)		
	Ruisseau (P)		

	Jasmin Robert (P)		
COLLECTIF BALANCE VUE BELLE FOND LE CAMPS	Aliette Hortense (E)	Pluriannuel	Opérateur ALSH extra.
	Saline les Hauts (M)		
	Jean Albany (E)		
	Eperon (P)		
	Ermitage les Hauts (P)		
	Marcel Lauret (P)		
	St Gilles les Hts (M)		
	Leconte Delisle (E)		
	Barrage Maternelle		
	Barrage Élémentaire		
FILAOS	Ermitage les Bains (E)	Annuel	Opérateur ALSH extra.
FLEURIMONT II	Fleurimont 2 (E)	Annuel	Opérateur ALSH extra.
GARDALI	La Balance (M)	Annuel	
GARDERIE DELISLE	LHHD (P)	Annuel	Opérateur ALSH extra.
GOONIES	Grand Fond (P)	Annuel	Opérateur ALSH extra.
KADANSE JEUNESSE	Villèle (P)	Annuel	
MARMAILLES SAVANNAH	Emile Hugot (P)	Annuel	Opérateur ALSH extra.
OU GINGN	Tan Rouge (P)	Pluriannuel	Opérateur ALSH extra. (2022) Opérateur CLAS
	Bellemène		
	Jean Monnet (P)		
	Adèle Ferrand (P)		
	Bac Rouge (P)		
	Bois Rouge (P)		
PETIT MERVEILLE	Blanche Pierson (P)	Annuel	
PETITS BOUCANIERS	Evenor Lucas (P)	Pluriannuel	Opérateur ALSH extra. Opérateur CLAS
	Eugène Dayot (E)		
	Centre (M)		
	Sarda Garriga (P)		
	Laperrière (M)		
PTITS GUILLAUME	Fourmis (M)	Annuel	Opérateur ALSH extra.
	Guillaume (E)		
RESEAU JEUNESSE DE L'OUEST	Rocquefeuil (P)	Pluriannuel	Opérateur ALSH extra.
	Carosse Maternelle		
	Carosse Élémentaire		
	Anne Mousse (M)		
	Saline les Bains (E)		
RESPEKT LA REUNION	M. Frappier Montbenoit (P)	Annuel	Opérateur ALSH extra.
WAR DOMAIN	Ravine Daniel (M) +	Annuel	
	Anne Marie Soupapoullé (E)		
	PJB + annexe Pausé		
	Coccinelles		

X. LES MOYENS MOBILISÉS

1. LES LOCAUX

Conformément à ses prérogatives, la ville concourt à l'éducation scolaire en prenant en charge la construction, la gestion courante et l'entretien du bâti scolaire.

Les accueils périscolaires seront implantés au sein de ces établissements. La mutualisation des locaux scolaires entre les équipes éducatives de l'Education Nationale et les intervenants associatifs est impérative pour s'assurer de la mise en œuvre des activités et accueils périscolaires dans des conditions optimales.

Selon les besoins et les possibilités sur chaque secteur, les équipements de proximité seront mobilisés :

- > Equipements sportifs ;
- > Equipements types CASE ou salles polyvalentes.

La mise à disposition des locaux aux associations se fait à titre gracieux et constitue à ce titre un avantage en nature. Une convention d'occupation répondant aux exigences du code de l'Éducation sera systématiquement mise en place, convention à laquelle est adossée une charte d'utilisation rappelant à chacun ses droits et obligations.

Annexe : Charte et modèle de convention d'occupation des locaux scolaires

2. MOYENS HUMAINS DE LA COLLECTIVITÉ

La Collectivité mobilisera des moyens humains afin d'animer le dispositif et proposer des actions complémentaires et/ou susceptibles d'enrichir les projets des accueils de loisirs périscolaires, tel qu'évoqué précédemment.

Les agents de la Direction des Activités Périscolaires et Extrascolaires interviendront au quotidien auprès des partenaires du projet :

- > Guichet unique, centralisateur de toutes les demandes de fonctionnement courant (travaux, occupation des locaux, restauration collective, mutualisation de matériel, ...)
- > Accompagnement pédagogique et coordination de terrain
- > Instruction des demandes d'aides financières

Autres moyens humains mobilisés par des directions/services partenaires :

- > Direction des Sports : mobilisation des ETAPS et OTAPS de la commune pour la mise en place des Ecoles Municipales de Sports, des interventions sur la pause méridienne ou en partenariat auprès d'associations ;
- > Direction de la Culture et du Patrimoine : mobilisation de l'animateur du patrimoine pour des projets d'éducation et de découverte au patrimoine de la commune et des quartiers (interventions directes auprès des équipes pédagogiques des accueils de loisirs) ;
- > Direction de la Lecture Publique : médiateurs susceptibles d'intervenir dans le réseau pour des actions autour du livre
- > Direction de la Proximité et de la Politique de la Ville : collaborations avec les agents référents des quartiers prioritaires et du Programme de Réussite Educative pour mettre en place des passerelles et/ou des projets communs avec les structures périscolaires ; accompagnement et conseil sur la fonction employeur (CICA), 2 agents mobilisés.
- > Direction de l'Éducation : partenariat avec les agents en charge des équipements scolaires et des affaires scolaires, notamment pour les actions déployables en transversalité (CLEA, actions nutrition / santé, ...) – en lien également avec la Direction de la Restauration Scolaire et de la Nutrition

3. LE MATERIEL

Afin d'accompagner les opérateurs dans l'amélioration de leurs pratiques, la Collectivité poursuivra son effort pour l'acquisition et la mutualisation de matériel à travers notamment le ré-achalandage de malles pédagogiques mutualisées, mises à disposition en fonction des projets pédagogiques et d'animation développés par les animateurs :

- > malles environnement ;
- > malles culturelles : théâtre, musique, jeux de société ;
- > malles sports ;
- > malles médias (PC, appareil photo, scanner, vidéo).

4. LES FINANCEMENTS

Le dispositif PEDT – Plan Mercredi et les activités périscolaires qui en constituent l'élément central seront essentiellement financés par la Caisse d'Allocations Familiales, les familles et de la Ville de Saint-Paul :

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

- > prestations de service pour le fonctionnement du périscolaire, dont la part bonifiée pour les heures du mercredi
- > bonus territoire
- > prestations de service pour les associations organisatrices d'ALSH extrascolaires
- > subventions d'investissement et d'ingénierie, versées aux associations ou à la collectivité

VILLE DE SAINT-PAUL

- > subventions de fonctionnement : la Ville de Saint-Paul abonde à hauteur de plus d'1 million d'euros par an en subvention directe aux porteurs de projets associatifs. Cet effort sera maintenu malgré un contexte économique délicat
- > cofinancements aux contrats aidés : prise en charge dans certaines situations du résiduel à hauteur de 100% des salaires et charges
- > avantages en nature (valorisés) : mise à disposition des locaux, restauration collective du mercredi

5. LA COMMUNICATION

La communication sera largement assurée par la Ville de Saint-Paul via ses supports de diffusions (facebook, site, application smartphone, twitter...).

La communication sera destinée à l'ensemble de la population avec la nécessité de rendre visible l'offre d'accueils et d'activités. Un second axe de travail concerne la communication entre les partenaires afin d'assurer la synergie nécessaire.

XI. PILOTAGE ET COORDINATION

1. PILOTAGE :

Le Comité de Pilotage (COFIL PEDT) sera réuni au moins une fois par an pour procéder à des points d'étape qualitatif et quantitatif.

Sur la base de ces analyses, le COFIL PEDT statuera sur d'éventuelles régulations à apporter sur les modalités d'animation de la politique éducative. Le COFIL PEDT sera force de propositions pour le développement de dispositions novatrices ou l'adaptation de certaines actions dans la perspective d'atteindre les objectifs fixés par le présent PEDT.

Le COFIL est composé de :

- > M. Le Maire
- > Mmes et MM les élu·e·s de la Ville de Saint-Paul (délégations aux Affaires Scolaires, au Plan Éducatif Global, et autres selon l'ordre du jour) ;
- > Mme la Rectrice ou son·sa représentant·e ;
- > Mmes et MM. les Inspecteurs·trices de l'Education Nationale des circonscriptions de Saint-Paul ;
- > M. le Délégué Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports ou son·sa représentant·e ;
- > M. le Préfet ou le·la délégué·e du Préfet ;
- > M. le Directeur de la CAF ou son·sa représentant·e ;
- > Mmes et MM les représentant·e·s des associations périscolaires (3 personnes désignées collégialement par les dirigeants associatifs) ;
- > Mmes et MM les représentant·e·s des fédérations de parents d'élèves (FCPE, FRAPE, PEEP)
- > Le Directeur Général Adjoint du Pôle Vie Éducative ;
- > le coordonnateur PEDT- Plan Mercredi.

Sur décision du COFIL PEDT, des commissions techniques thématiques pourront être proposées afin d'étudier plus spécifiquement une ou plusieurs problématiques.

Les représentants des services communaux concernés par les thématiques et actions du PEDT pourront également être associés aux réunions du COFIL PEDT. De même, le comité de pilotage et les commissions techniques pourront, s'ils le jugent nécessaire, convier toute personne extérieure à ces instances à participer à l'une de leurs réunions.

2. COORDINATION VILLE

Pôle Vie Éducative – Direction des Activités Périscolaires et Extrascolaires :

- > animation du COFIL et des commissions
- > opérationnalisation des décisions du COFIL et des commissions ;
- > animation du réseau de partenaires, y compris associatifs ;
- > gestion courante du secteur périscolaire et extrascolaire (ALSH), relations avec les opérateurs.

Contact :

Damien BIRAUD - Tél : 0262 34 48 50 / 0693 55 80 75 - @ : damien.biraud@mairie-saintpaul.fr

XII. ÉVALUATION

L'évaluation pourra porter sur tout ou partie des axes suivants :

- > **Les aspects contractuels du PEDT – Plan Mercredi et des conventions :**
 - la mise en œuvre des engagements contractuels et légaux
- > **Le respect des orientations éducatives :**
 - qualité de la logique des projets, intégration à tous les échelons ;
 - Pertinence des projets pédagogiques et des projets d'animation au regard des objectifs fixés par le présent PEDT – Plan Mercredi.
- > **La cohérence des interventions des partenaires :**
 - la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités hors temps scolaire ;
 - la continuité entre les différents temps éducatifs de l'enfant ;
 - la dynamique collective et participative sur les différents sites (école/ACM) ;
 - l'adaptabilité de l'organisation dans une perspective d'amélioration continue.
- > **La qualité des activités, nouvelles ou préexistantes :**
 - leur conformité à la réglementation et aux intentions délibérées par la collectivité ;
 - leur adaptation aux besoins de tous les enfants, de tous les jeunes et de toutes les familles du territoire.
- > **Le diagnostic initial :**
 - réexamen des ressources existantes sur le territoire et des besoins des enfants ;
 - inégalités scolaires ou d'accès aux loisirs éducatifs, à la santé, aux arts, à la culture, aux technologies numériques, à la citoyenneté ; évolutions, points d'alerte...
- > **Les moyens mobilisés :**
 - Respect constant des contraintes réglementaires en termes de composition d'équipe ;
 - Mobilisation des moyens humains nécessaires à la coordination du dispositif PEDT – Plan Mercredi ;
 - Niveaux de financements.

Chacun de ces axes sont autant d'objectifs qui seront interrogés par des indicateurs quantitatifs et qualitatifs qui seront précisément définis par une commission technique d'évaluation ou la personne mandatée par le COPIL pour piloter cette démarche d'évaluation. Le Comité de Pilotage sera sollicité pour valider la grille d'évaluation définitive.

La méthode proposée s'appuie sur la participation des différents acteurs du PEDT – Plan Mercredi.

L'objectif est de proposer à partir de divers axes d'évaluation plusieurs outils qui permettront de collecter les perceptions des acteurs depuis le début de la mise en place du Projet Éducatif :

- > Des enquêtes qualitatives :
 - Entretiens semi-directifs (parents, enseignants, agents communaux, ...)
 - Observations de terrain ;
- > Des enquêtes quantitatives : possibilité de proposer des questionnaires auprès des différents acteurs du Projet Éducatif (parents, enfants, enseignants, agents communaux, animateurs...).